

**Addendum à l'avis de convocation de
l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de Schneider Electric SA du 23 avril 2009**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés qu'à la demande d'un certain nombre d'actionnaires, représentant plus de 0,5 % du capital, la résolution suivante est ajoutée à l'ordre du jour :

Résolution A

(réduction exceptionnelle du montant global des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice 2009)

« L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, décide de ramener de 800 000 euros à 600 000 euros pour l'exercice 2009 le montant global des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance en application de la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2006. »

Cette résolution présentée par le FCPE SCHNEIDER ACTIONNARIAT est accompagnée de l'exposé des motifs ci-après :

« Il faut aligner l'effort de tous à la réalité économique du moment. Cette résolution vise à réduire, pour l'exercice 2009, la valeur des jetons de présence substantiellement réévalués ces dernières années, et versés aux membres du conseil de surveillance de Schneider Electric SA. »

Position du directoire

Le directoire tient à rappeler que le montant global des jetons de présence a été réévalué pour la dernière fois en 2006, alors que la responsabilité et le besoin de disponibilité va en croissant. Son montant correspond au montant alloué par des sociétés du CAC 40 comparables. Il est inférieur au montant des jetons de présence alloués par les sociétés étrangères et notamment anglo-saxonnes, alors que le conseil est très internationalisé puisque composé à environ 40 % de non-français.

Le directoire a donc décidé de ne pas agréer cette résolution. Aussi, le directoire vous invite également à voter contre cette résolution. Le président de l'assemblée générale émettra un vote défavorable à son adoption pour toutes les procurations d'actionnaires sans indication du mandataire.

Le directoire